

## SEMAINE DU DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE

### Cours n° 11 : L'appareil gouvernemental (David Brown)



David Brown est professeur à temps partiel et gradué post-doctoral du CRSH à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Il a reçu un baccalauréat (1971) et une maîtrise (1973) en sciences politiques de l'Université de Toronto. Après une carrière dans la fonction publique fédérale canadienne, en 2011, il a obtenu un doctorat en sciences politiques de l'Université Carleton.

David Brown possède une vaste expérience en administration publique internationale comparée. Il a été pendant de nombreuses années délégué canadien au Comité de la gestion publique de l'OCDE et a présidé le comité international de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC). Il dirige actuellement un projet de recherche comparative à l'Institut international d'études asiatiques sur les capacités gouvernementales pour la planification d'urgence et la gestion des crises.

Ce séminaire sera consacré aux aspects institutionnels du secteur exécutif, à une enquête des forces en jeu dans la structuration du gouvernement, au mélange des influences politiques et légales dans la détermination de la façon dont les gouvernements atteignent leurs objectifs, au cycle de vie des institutions départementales et aux obligations légales à savoir si elles peuvent empêcher la réorganisation politique ou discrétionnaire des institutions. Ce cours traitera aussi de la gestion du gouvernement conformément à la légalité, du conflit entre la loyauté institutionnelle et le respect des normes juridiques, et des méthodes de sanction pour les activités de la fonction publique hors des limites de la légalité. Il y aura également à l'étude le rôle du ministère par rapport aux autres institutions gouvernementales, la différenciation entre la loyauté institutionnelle ou politique et l'application professionnelle de la suprématie des normes juridiques et l'analyse de la nature particulière des tâches des avocats du gouvernement, autant ceux du ministère de la Justice que ceux dans les autres formes d'emplois publics.